



VILLE-ÉVRARD
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



Assistant socio-éducatif – Assistant(e) social(e)

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : 86 avenue Galliéni
93140 Bondy
Tél. 01 55 89 68 01

En transport : bus 146, 147 ou 347 arrêt
Auguste Polissard

En Voiture :

LES CONTACTS :

- Coordinatrice de l'action sociale
Mme BOMPAYS
n.bompays@epsve.fr
01 43 09 32 97
- Coordinateur adjoint de l'action
sociale, Monsieur SCORDIA
l.scordia@epsve.fr
01 43 09 30 55
- Secrétariat de la coordination de
l'action sociale
Madame CASTANET
e.castanet@epsve.fr
01 43 09 30 46

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) «le Mas de Lisle», structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

PRESENTATION DU PÔLE OU DIRECTION

Présentation du pôle 93G14: dispositif sectoriel intervenant sur les communes de Bondy et Pavillons-sous-Bois. Il comprend un centre de santé mentale à Bondy avec un C.M.P., un C.A.T.T.P. adultes, une unité de crise, la thérapie familiale et un espace pour personnes âgées (Camille Claudel). Un hôpital de jour est également situé à Bondy.

Un site d'hospitalisation complète et une unité psychothérapeutique d'accueil et d'urgence sont installés à la clinique du Bois de Bondy.

Composition de l'équipe sociale : 3 assistants de service social. Ils sont membres des équipes sectorielles.

Activité principale :

Aider les personnes en souffrance psychique, qui connaissent des difficultés sociales, ainsi que leurs familles, à retrouver leur autonomie et faciliter leur insertion.





IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure :

Autorité hiérarchique :

- Directeur des ressources humaines

Liaison technique :

- service de la coordination de l'action sociale

Autorité fonctionnelle :

- Médecin chef de pôle
- Médecin responsable d'unité

Horaire de travail :

semaine : 38 heures (1575 heures annuelles)

Description synthétique du poste :

Partie prenant(e) de l'équipe sectorielle, l'assistant(e) social(e) concourt à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles mentaux.

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Lieux d'intervention sur le secteur :

L'assistant(e) social(e) intervient principalement au CMP de Bondy.

Au C.M.P.

Dans le cadre d'un suivi ambulatoire pluridisciplinaire, l'assistant de service social intervient auprès des patients domiciliés sur Bondy et de Pavillons-sous-Bois. Elle/il agit pour favoriser la stabilisation et le maintien de la situation socio-économique du patient. Elle/il participe aux accompagnements des patients vers les partenaires du sanitaire, du social et du médico-social en collaboration avec les équipes du pôle.

Implication sur le secteur

L'intervention sur une structure demande une nécessaire collaboration avec chacun des membres de l'équipe ainsi qu'avec l'ensemble des lieux de prise en charge du patient sur le secteur. L'articulation des actions entre les 3 assistantes de service social du secteur est indispensable.

Accompagnement individualisé dans le respect du projet thérapeutique

- Elle/il écoute, conseille, oriente et soutient les personnes prises en charge et leur famille. Elle offre un espace de parole, trait d'union entre le soin et la réalité sociale.
- Elle/il favorise l'accès aux soins et aux droits des usagers par l'information sur la législation sociale, sur les dispositifs sociaux, éducatifs et de réinsertion.
- Elle/il met en œuvre toutes les démarches de liaison et administratives permettant l'amélioration et la stabilisation de la situation socio-économique des personnes suivies.
- Accompagnée d'un soignant, elle/il peut se déplacer au domicile du patient afin d'évaluer sa situation sociale.

Aide à la réinsertion

- Elle/il aide les usagers à appréhender de façon globale leurs difficultés familiales, sociales, économiques, psychologiques et médicales.
- Par ses connaissances des réseaux et des partenaires, elle/il favorise l'insertion et la réinsertion des personnes en situation précaire.
- Elle/il contribue à toute action de prévention mise en place par le secteur.





Communication

- Elle/il participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires assistants sociaux et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle/il se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'information sur les dispositifs sociaux et la législation médico-sociale.
- Elle/il répond, à la demande, aux questions des étudiants en médecine, en soins infirmiers et aides-soignants sur les aspects sociaux des prises en charge dans le cadre des mises en situation.

Participations institutionnelles

- Elle/il participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
- Afin de favoriser les collaborations avec tous les partenaires concernés par la prise en charge des patients, elle/il développe un travail de rencontre favorisant une meilleure complémentarité des actions.
- Elle/il participe, selon l'organisation prévue par le chef de secteur, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du secteur.
- Elle/il participe aux actions initiées par le Service de Coordination de l'Action Sociale, aux réunions et groupes de travail proposés.
- Elle/il participe, selon l'organisation prévue avec le chef de service, à l'élaboration du rapport d'activité du secteur ainsi qu'au rapport d'activité annuel du Service de Coordination de l'Action Sociale.

Comme tout agent de l'établissement, elle/il contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

Le poste peut être amené à évoluer en fonction des projets du service et de la nécessité d'adapter la réponse sociale.

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Accès au grade d'assistant socio-éducatif second grade après inscription sur tableau annuel d'avancement
Accès au grade de cadre socio-éducatif par voie de concours sur titre.

Signature de l'agent :

